

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2584

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Tunnel sous Fourvière - Travaux de rénovation - Aménagement de la salle de contrôle-commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs pour des travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière, relatifs à l'aménagement de la salle de contrôle-commande.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002.

Le projet consiste à réaménager la salle de commande afin d'offrir aux opérateurs une ergonomie de travail moderne et à créer des espaces de gestion de crises dédiés aux forces de police et de secours.

Les travaux portent sur l'aménagement intérieur de cette salle et de sa mezzanine par une organisation des espaces, de nouveaux mobiliers pour les différents postes de travail et la création d'un mur d'images intégrant à la fois des images vidéo et les données décrivant l'état des ouvrages du tunnel.

Le marché serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0720, n° 2003-1087 et n° 2004-1898, respectivement en date des 23 septembre 2002, 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que les travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière relatifs à l'aménagement de la salle de contrôle-commande seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres désignée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,